



## **Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Novembre 2022 à 18h30**

Cette Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue dans la salle d'activités du club, à la Maison Vaillant à Verrières-le-Buisson. Elle faisait le bilan de la saison 2021-2022.

Étaient présentes : 31 personnes, auxquelles se rajoutent 13 pouvoirs, ce qui représente un total de 44. Le nombre de membres du Club à ce jour étant de 53, ce total représente 83% des membres du club, ce qui permet d'atteindre largement le quorum de 50% requis pour une Assemblée Générale Ordinaire.

Parmi les membres du bureau, sont présents :

- Patrick Blanc (Président)
- Jacques Bourron (Vice-Président)
- Yves Ernié (Secrétaire, formation des jeunes et conseil informatique)
- Françoise Thuillier

Jean-Michel Aubas (Trésorier) et Annette Trapateau sont excusés.

Sont également présents :

- Monsieur Jean-Paul Mordefroid, Adjoint Chargé du développement durable et transitions à la Mairie de Verrières Le Buisson, représentant Monsieur François Guy Trébulle, Maire de Verrières Le Buisson
- Madame Eve Scheltens, Présidente du Comité de Bridge du Hurepoix.

### Rapport Moral (présentation du président Patrick Blanc).

L'année passée est la première année complète suite à la crise Covid.

Après être descendu en dessous de 40 durant la crise, le nombre d'adhérents dépasse maintenant les 50, avec encore quelques adhésions et renouvellements à finaliser dans les prochaines semaines

Les séances du Mercredi Soir rencontrent un franc succès, avec une moyenne au-dessus de 6 tables.

En revanche, les séances du Jeudi Après-Midi rencontrent une forte désaffection. Jacques Bourron propose de relancer ce créneau en y proposant des simultanés du Roy René, le premier test aura lieu dès Jeudi prochain 1<sup>er</sup> Décembre.

Le redémarrage des séances du Vendredi Soir a également été difficile, la fréquentation semble remonter un peu ces derniers temps mais elle reste encore fragile.

Les séances du Lundi Après Midi, animées par Martine Bourron et Jean-Luc Janmot, rencontrent un bon succès. Ces séances présentent alternativement des formations et des simultanés Roy René avec handicap.

Le club reste handicapé par les contraintes d'horaires imposées depuis l'an dernier par la mairie, à savoir la fermeture stricte à 23h. Monsieur Mordefroid prend note du problème, en expliquant toutefois que celui-ci est le résultat d'arbitrages budgétaires de la Mairie (travail en horaires de nuit).

#### Rapport Financier (présentation du président Patrick Blanc).

En l'absence de Jean-Michel Aubas, trésorier, le rapport financier est présenté par Patrick Blanc

Le compte de résultat 2021/2022 (arrêté au 30 Septembre 2022) présente un résultat excédentaire de 753,99 €, en raison notamment de l'activité soutenue du Mercredi soir, et de l'absence de dépenses en buffets, ces derniers étant de facto impossibles à organiser en raison des nouvelles contraintes horaires.

Le compte sur livret est créditeur de 13 000 € ; le compte courant est quant à lui créditeur de 1 186,25 €.

La machine à dupliquer est amortie sur 4 ans, à raison de 1 049,50 € par an.

Le détail du compte de résultat, accompagné des commentaires du trésorier, sont joints en annexe de ce compte rendu

Le budget pour la saison 2022/2023 fait l'hypothèse d'une augmentation des droits de table pour les tournois de régularité de 2,50 € à 3,00 €. En revanche, les droits de table seraient également de 3,00 € pour les simultanés, alors qu'ils sont normalement plus chers.

Les comptes sont certifiés par Monsieur Bernard Lannegrand.

#### Commission des Litiges.

L'Article 16 des statuts de l'association prévoient la nomination d'une commission des litiges. Celle-ci, composée de 3 membres du club, peut être saisie par le président soit de sa propre initiative, soit à la suite d'une plainte d'un membre.

La commission des litiges est composée de 3 membres du club élus par l'Assemblée Générale pour un an. Les membres de la commission ne doivent pas faire partie du Bureau.

Les membres suivants sont nommés à la Commission des Litiges, à l'unanimité des présents et représentés :

- Josette Ancelin
- Marc Di Folco
- Jean-Luc Janmot

## Quitus

Le quitus moral est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Le quitus financier de l'exercice 2021/2022 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Le budget 2022/2023 est adopté par 43 Voix Pour, 1 Voix Contre, et 0 Abstention.

## Election du bureau

Le bureau, composé de :

- Patrick Blanc (Président)
- Jacques Bourron (Vice-Président)
- Jean Michel Aubas (Trésorier)
- Yves Ernié (Secrétaire, formation des jeunes et conseil informatique)
- Françoise Thuillier
- Annette Trapateau

est reconduit à l'unanimité des présents et représentés.

## Commissaire aux Comptes.

Monsieur Bernard Lannegrand est reconduit comme commissaire aux comptes à l'unanimité des présents et représentés.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire  
Yves Ernié

Le Président  
Patrick Blanc

Ce document comporte 7 pages, annexes incluses.

Liste des Annexes :

- 1) Comptes de résultats 2021-2022 (Arrêté au 30/09/2022)
- 2) Budget 2022-2023
- 3) Lettre de certification des comptes

## Annexe 1 : Compte de Résultats 2021 – 2022

CHARGES €					PRODUITS €					
	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22		2018-19	2019-20	2020-21	2020-21	
Comité Hurepoix	Licences	4 116,00	3 604,00	1 836,00	<b>2538,00</b>	Cotisations	4 763,00	4 508,00	2 788,00	<b>2965,00</b>
Redevances tournois	régularité	990,65		181,20	<b>482,26</b>	Droits de table	3 381,53	2 333,39	300,00	<b>3609,86</b>
	compétition	512,00			<b>915,00</b>					
	Total	1 502,65	566,98							
Frais de fonctionnement		708,31	1 012,95	922,04	<b>791,11</b>	Reversement FFB sur RealBridge			900,44	<b>105,87</b>
Buffets		1 447,05	1 313,79	0,00	<b>283,15</b>	Particip <sup>o</sup> Buffets	198,53		0,00	
Sortie annuelle					<b>0,00</b>	Participation sortie			0,00	<b>0,00</b>
Lots de fin d'année		686,26	1 049,06	0,00	<b>0,00</b>	Intérêts bancaires	56,37	46,95	11,72	<b>0,00</b>
Dotations aux amortissements				1 099,50	<b>1 099,50</b>	Produits divers			268,65	<b>182,28</b>
Résultat (excédent)				230,07	<b>753,99</b>	Résultat (déficit)	60,84	658,44		<b>0</b>
<b>Total</b>		<b>8 460,27</b>	<b>7 546,78</b>	<b>4 268,81</b>	<b>6 863,01</b>	<b>Total</b>	<b>8 460,27</b>	<b>7 546,78</b>	<b>4 268,81</b>	<b>6 863,01</b>

### Commentaires du trésorier

L'exercice enregistre un excédent d'exploitation significatif malgré un effectif du club diminué.

Malgré un effectif réduit du club suite aux défections de l'année dernière (effet pandémie et confinement) qui n'ont été compensées que partiellement, la situation de notre club est satisfaisante car notre activité est soutenue. Un indicateur de cette activité est le poste « Droits de table » dont le montant égale celui de l'exercice 2019-2020. La participation au tournoi de régularité du mercredi soir est importante relativement à notre effectif : en moyenne 27 joueurs à comparer à l'effectif du club de 53 (licences plus extensions) soit un taux de participation de 50 %. Les tournois du jeudi et du vendredi enregistrent respectivement une moyenne de 9 et 14 joueurs.

L'excédent est aussi dû à l'absence de sortie annuelle et aux contraintes d'horaires imposées par la mairie qui rendent impossible l'organisation de nos buffets contribuant à la convivialité de notre association<sup>1</sup>.

Complément d'information sur les redevances de compétitions et frais de fonctionnement :

- les redevances de compétitions correspondent aux interclubs pour 740 € (4 équipes dont 3 en finale) et aux simultanés du Hurepoix pour 175 € ;
- les frais de fonctionnement, inférieurs à ceux de l'exercice précédent comprennent :

Fouritures	187,25 €
Abonnement Orange	263,88 €
Abonnement Site Internet	99,00 €
Frais bancaires	57,06 €

<sup>1</sup> Ces contraintes d'horaires limitent en outre le nombre de donnes que nous pouvons jouer dans une soirée et on posé des problèmes lors des interclubs.

Frais divers (timbres, réparation PC, cotisation Crédit Mutuel, etc.)	183,92 €
---	----------

Pour une sincérité totale des comptes nous faisons apparaître l'amortissement des investissements<sup>2</sup> (principalement la machine à dupliquer).

### Bilan au 31/08/2022

ACTIF						PASSIF					
	2018	2019	2020	2021	2022		2018	2019	2020	2021	2021
Immobilisations	500,00	400,00	3498,50	2399,00	<b>1299,50</b>	Réserves	17 856,43	16 504,56	15 344,22	14680,78	<b>14915,85</b>
Compte livret	15 741,69	15 798,06	10 545,01	10 556,73	<b>13000,00</b>						
Compte courant	362,87	245,66	642,27	1 836,47	<b>1186,25</b>						
Caisse				123,65	<b>184,09</b>	Résultat	-1 251,87	-60,84	-658,44	235,07	<b>753,99</b>
Totaux	16 604,56	16 443,72	14 685,78	14915,85	<b>15669,84</b>		16 604,56	16 443,72	14 685,22	14 915,85	<b>15669,84</b>

Comme les années précédentes, le bilan fait apparaître une situation correcte avec une légère amélioration des réserves sans toutefois revenir au niveau de septembre 2018 ce qui s'explique principalement par les deux années d'amortissement de la machine à dupliquer.

2 L'amortissement est calculé comme suit :

- pour les équipements acquis avant 2019, amortissement forfaitaire annuel de 50
- pour la machine à dupliquer, amortissement sur quatre ans soit une dotation annuelle de 1049,50

## Annexe 2 : Budget 2022 – 2023

### Projet de budget pour l'exercice 2022-2023

	Budget	Δ	Compte 2021-2022	
<b>Produits</b>				
Cotisation des membres	2 474,00 €	500,00 €	2 969,00 €	augmentation de 4 € de la cotisation pour une base de 47 licenciés et 7 sympathisants
Droits de table	4 385,00 €	640,27 €	3 715,73 €	Application du tarif à 2 € à compter de décembre
Participation sortie annuelle	990,00 €	990,00 €	0,00 €	raporte (les sorties annuelles)
Total produits	195,00 €	217,27 €	382,27 €	Unet bleu 1,5%
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 094,00 €</b>	<b>1 735,94 €</b>	<b>6 358,06 €</b>	
<b>Charges</b>				
Cotisation Comité de Huispou	912,50 €		2 539,00 €	
Cotisation HHS	1 762,70 €	140,00	1 902,70 €	
Droits FFF pour matériel de compétition	675,36 €	142,10	482,26 €	
Droits pour InterClub	548,00 €	55,00	493,00 €	il équipe dont une en OL et 2 finalistes nouveau
Droits pour Roy René Handicap	219,00 €	219,00	0,00 €	
Droits pour amicaliens Huispou	340,00 €	60,00	280,00 €	
Buflite	400,00 €	196,05	203,95 €	
AG Buflite au zero	620,00 €	620,00	0,00 €	raporte des AG (Buflite au zero distribués en avance)
Sortie annuelle	990,00 €	990,00	0,00 €	raporte (les sorties annuelles)
Telephone	65,37 €	65,37	0,00 €	WIFI gratuit installé par la municipalité
Site internet	94,70 €	0,00	94,70 €	
Frais divers de fonctionnement	470,70 €	38,00	432,70 €	
Frais bancaires	40,84 €	40,84	0,00 €	
Amortissements	1 094,50 €	0,00	1 094,50 €	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>8 962,10 €</b>	<b>2 483,17 €</b>	<b>6 478,93 €</b>	
<b>RÉSULTAT</b>	<b>36,71 €</b>	<b>-737,23 €</b>	<b>703,99 €</b>	

30A / 27/002

### **Annexe 3 : Lettre de Certification des Comptes**

Verrières-le-Buisson, le 27 Octobre 2022.

Je soussigné BERNARD LANNEGRAND, agissant en tant que Commissaire aux Comptes de l'Association du Bridge Club de Verrières-le-Buisson, certifie avoir vérifié ce jour, en présence de son Trésorier, Jean-Michel AUBAS, les comptes de l'exercice 2021/2022 et les déclare sincères et conformes au fonctionnement d'une association régie par la Loi de 1901.

Je ferai une seule remarque : les versements des cotisations à la Fédération et au Comité ne font toujours pas l'objet de factures.

Cette remarque n'aura plus lieu d'être lors du prochain exercice, puisque ces opérations font désormais l'objet de factures en 2022.



BERNARD LANNEGRAND